

18 janvier 2018

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES  
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



## UNSA - POLICE 92

Affilié à l' UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES  
BUREAU DÉPARTEMENTAL ,167, avenue F. et Irène Joliot Curie NANTERRE (92)  
Tél : 01 41 20 60 16 - 01 41 20 60 67 - Télécopie : 01 41 20 62 57

Email : [dtsp92-unsapolice@interieur.gouv.fr](mailto:dtsp92-unsapolice@interieur.gouv.fr)

Site: <http://police.unsa.org>

Site: [unsapolice - grandparis.fr](http://unsapolice-grandparis.fr)

### **Cycle d'Audiences Districales départementales 2018**

# **Nous vous donnons la parole !**

**Le 18 janvier 2018, une délégation de l'UNSA-Police a été reçue par Monsieur François Joennoz , chef de district au commissariat d'Asnières Sur Seine et son adjointe Madame Rainaut.**

La délégation **UNSA Police** était composée de

- Jean-Philippe Bozzola, Secrétaire Départemental
- Pierre-Yves Coz, Secrétaire Départemental adjoint

Après avoir remercié Monsieur Joennoz, chef du premier district de nous avoir accordé cet entretien ayant débuté à 15 heures, ont été abordées les questions principales.

**UNSA-Police : Les horaires variables sont essentiellement applicables pour les missions de soutien ou de traitement judiciaire.**

**Certains fonctionnaires en SAIP sur votre district sont majoritairement favorables à l'application de ces horaires.**

**Qu'en est-il de cette mise en place sur votre district et notamment pour Asnières, Levallois et Gennevilliers?**

Le chef de service: Pour les trois, la Direction a émis un avis favorable. Pour Asnières c'est très abouti car la note de service est sortie. On attend juste que l'UAM paramètre le Géopol pour débiter vers le 1 février. Pour les autres, je pense qu'ils vont faire assez vite la concertation avec les personnels et la note de service. Après s'ensuivra le paramétrage.

Je suis favorable pour une expérimentation pour redorer le blason de la filière judiciaire, pour attirer, c'est le but afficher aussi pour maintenir les gens des SAIP. Il y a le problème de la gestion de la permanence judiciaire entre 17 heures à 19 heures, on verra si cette réforme permettra d'absorber le flux, si ce n'est pas le cas on reviendra en arrière. Sur certains SAIP qui n'ont pas de problème comme Colombes, je ne suis pas très favorable car je ne vois pas ce que ça amènerait.

Le Directeur avait prévu 3 mois d'expérimentation, je lui ai demandé de faire durer l'expérimentation jusqu'à fin septembre 2018 car on n'aura pas de sorties d'écoles d'ici septembre et donc peu de mouvements internes. Si le volume d'heures supplémentaires explose, il faudra y mettre fin rapidement. La Direction regarde le nombre d'heures chaque mois.

**UNSA-Police : Le principe des 11 heures de temps de repos voulus par la réglementation européenne entre deux vacations intéressent les collègues.**

**Comment le percevez-vous ?**

Le chef de service: On a eu des instructions du Directeur. On le fait sur des décalages ponctuels.

Le commandant a eu des instructions et est vigilant là-dessus.

C'est compliqué, à terme il faudrait arriver à une refonte des horaires de fonctionnement général de la DSPAP.

**UNSA-Police : Y-a-t-il une justification selon vous, mis à part le sentiment de sécurisation, à l'existence des TV Ecole, qu'ont permis d'éviter les TV Ecole ?**

Le chef de service: C'est les PM qui le font. Sinon on jongle entre le l'Alpha et la PM. On la très peu mise en place, savoir ce qu'elle a permis d'éviter ça c'est toujours délicat, c'est une TV qui a une vocation antiterroriste, on n'a pas eu d'actions terroristes sur le district, est-ce que c'est dû à la TV Ecole ou à la chance.

Le but c'était de tourner devant les écoles à but préventif. On ne peut pas mesurer son efficacité par des statistiques fiables, par des indicateurs fiables.

**UNSA-Police : La charte Marianne « impose » aux fonctionnaires de prendre les déclarations de chaque personne même si l'infraction n'est pas caractérisée.**

**Selon vous, cette charte est-elle satisfaisante telle qu'elle est écrite ?**

Le chef de service: Le problème c'est que je suis chef de service et que je suis censé appliquer des instructions sans les commenter. On est labellisé Marianne depuis 3 ans, on respecte la Charte Marianne je n'en suis que plus satisfait, on est là pour rendre un service au public.

La Charte Marianne a été établie, elle s'impose à nous, c'est une instruction qui s'impose dans les relations avec le public. On est aussi dans la Charte Marianne quand on est en relation avec les institutions. On est censé apporter des réponses. Il faut qu'on prenne en compte les demandes du public, qu'on y apporte une réponse adaptée. Si quelqu'un vient déposer des faits qui ne sont pas pénaux, il faut prendre une main courante, les effectifs le savent, ils ont des instructions qui sont rappelées régulièrement. Comme je le dis aux effectifs, avec le recul et l'expérience il vaut mieux perdre 10 minutes à taper une main courante même si ça n'aboutira pas, la personne est contente. C'est un régime déclaratif.

**UNSA-Police : Comment gérez-vous les pré-plaintes en ligne et ce système est-il satisfaisant tel qu'il existe ?**

Le chef de service: C'est un bon système, ça fait partie de la modernisation de l'accueil du public.

Il faudrait qu'on ait un système qui empêche de passer à l'étape suivante sans cocher la case par exemple, pour développer le système. La plainte reste un acte d'investigation au départ, la machine ne remplacera pas le flair, c'est pour ça que la pré-plainte n'a été faite que pour certains actes, cela nous est imposé, même si ça n'aboutit pas.

Le discernement du fonctionnaire amène un crédit mesuré à une plainte.

**UNSA-Police : Les SAIP se voient attribuer de plus en plus de missions qui ne leur été pas attribuées auparavant (déferrement, passage au laboratoire pour les prélèvements sanguins) et les OPJ ne se retrouvent pas dans ce style de mission.**

**Est-ce que certaines de ces décisions ne devraient pas être revues ?**

Le chef de service: Ca dépend des effectifs « tenue » au moment du déferrement, c'est de la décision de chaque chef de circo au moment du déferrement, les ports de plis c'est pareil. Pour les ports de plis, on a essayé de centraliser. Tout dépend de l'état des effectifs.

# **Questions posées souhaitées par nos collègues**

**UNSA-Police: Beaucoup de collègues se posent la question sur les astreintes et permanences des OPJ pendant le week-end ainsi que la semaine ainsi que sur leur position entre 12 h et 14 h et le week-end de 06h à 09h.**

Le chef de service: Chaque OPJ est géré par son BCO. La rémunération ne dépend pas de moi, je n'ai pas le budget, ce n'est pas spécifique au premier district. C'est un problème qui ne date pas d'hier, pour moi l'astreinte n'existe pas en circo, a-t-elle été validée en CTPD ?

Ce n'est pas moi qui vais vous apporter la solution. Le Géopol est paramétré par l'UAM et non pas par les services.

Ca fait partie de la problématique générale des horaires de la DSPAP, on a les repos de 11 heures, on a les problèmes de la filière judiciaire. A 8 heures du matin, il n'y a que les brigades de disponibles dans les rues avec des jeunes fonctionnaires.

**UNSA-Police: Concernant le sas d'Asnières qui occupe un fonctionnaire et pour lequel vous nous avez demandé d'agir de notre côté, avez-vous des nouvelles sur les travaux de sa mise en place ?**

Le chef de service: Les travaux commencent le 19 février par la mise en place de la rampe pour handicapés sur le trottoir et après sur l'autre phasage dont je n'ai pas de date, il y aura la construction du sas. Deux semaines de travaux pour la rampe et 2 semaines pour le sas mais je n'ai pas la date précise.

**UNSA-Police: Comment cela sera organisé pendant les travaux ?**

Le chef de service: On trouvera une solution, je n'ai pas beaucoup de solution, on trouvera la solution d'ici là. Je pensais dérouter un maximum de gens vers un autre service, les moyens d'information pour l'utilisateur je pense ne marcheront pas, on aura quand même des gens qui viendront ici, on incitera les gens à aller ailleurs. Il faut qu'on trouve une solution pour avoir un accueil efficace.

**UNSA-Police: Concernant les mutualisations, Levallois est de plus en plus mutualisé (seule commune non SUEP du D1), pensez-vous pouvoir trouver des pistes pour essayer de trouver une solution d'équité ?**

Le chef de service : Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est la même chose pour d'autres circons sur le 92. La DCSP a gagné il y a quelques années un arbitrage concernant l'ASA pour quelques communes. Levallois a ce problème qu'ils interviennent tous les jours sur des secteurs sensibles en secteur SUEP et en ASA alors qu'eux ne l'ont pas, ce n'est pas normal c'est une logique districale. L'administration devrait rééquilibrer les ASA et les SUEP au profit de Levallois.

Ca dépend aussi de l'état des effectifs de Levallois. La difficulté de Levallois c'est que Levallois est le seul secteur non SUEP et ASA, la salle de commandement a une logique districale, la salle ne va pas envoyer Levallois à Neuilly.

**UNSA-Police: Les frontières interdistrict ont-elles encore un sens selon vous?**

Le chef de service : De toute façon, il faut une frontière. On intervient sur Courbevoie de temps en temps.

**UNSA-Police: Les brigades veulent savoir si on peut augmenter le nombre de places en stage d'habilitation pour les lanceurs et autres ?**

L'adjointe au chef de service : On a envoyé un mail la semaine dernière au CTSF pour demander des places supplémentaires. Il y a des demandes en cours, il faut que ça se mette en place. Ils ont demandé de faire un mail avec le nombre de demande, j'ai demandé au moins 8 places pour Asnières, ils vont revenir vers nous. En tout cas c'est suivi c'est pris en compte.

**UNSA-Police : Il nous a été remonté un mal-être au niveau de la note que vous avez établie récemment, les heures supplémentaires effectuées par les équipages en leur demandant de rester à minima sur les rédactions de procédures. Vos effectifs considèrent cela comme une défiance, que s'il y a des déviants, vous serez à même de les identifier.**

**Plusieurs points sont remontés notamment les procès-verbaux sur lesquels il n'aurait pas les signatures de tous les assistants. Est-ce que cela sera sans conséquence en cas de contrôle IGPN ? En restant à deux plutôt qu'à trois, va-t-on faire des économies d'heures ? Serait-il possible d'assouplir cette note ?**

Le chef de service : Ce n'est pas une note faite par moi mais une note faite par le DSPAP en 2014. C'est une déviance collective, est-ce qu'on a besoin de rester à 4 pendant 2 heures, c'est le sens de la note DSPAP. Pour la rédaction de la procédure on apprécie qui a besoin de rester, c'est une question d'appréciation de la hiérarchie.

C'est comme la réforme des horaires du SAIP, si ça génère trop d'heures on y mettra fin.

L'adjointe au chef de service : Il y a eu un cas où on a refusé, ils étaient 4 à être resté 2 heures pour une saisine, un TG et une mention de service. Sur la voie publique ça ne serait jamais remis en cause, au sein du commissariat c'était compliquer d'accepter sachant qu'on est garant des heures sup qui doivent être justifiées. Sachant que si on fait des heures sup non justifiées, le jour où on a besoin d'heures sup pour des violences urbaines elles nous seront refusées car il y aura un trop gros volume d'heures sup.

**UNSA-Police : Comptez-vous sortir une note concernant les taux de présence applicables pour les congés futurs ?**

Le chef de service : J'attends la réponse du directeur.

Le taux de présence a toujours été le même pour tout le district. Ca dépend aussi si un événement le justifie.

L'équipe Départementale UNSA-Police 92

